A P E I
ASSOCIATION DES PARENTS D'ENFANTS INADAPTES DE LA VALLEE DE L'ORNE
E.S.A.T. Abbaye du Justemont
57185 **VITRY SUR ORNE**
Tél : 03 87 67 26 00 / Fax : 03 87 67 06 85

L'ESAT du JUSTEMONT

Etablissement et Service d'Aide par le Travail

PRESENTATION

Notre établissement est une structure de travail adapté, dans laquelle **des personnes en situation d'handicap exercent une activité professionnelle** dans des conditions de travail aménagées, et bénéficient d'un soutien médico-social. **L'ESAT existe depuis 1984.**

Nous dépendons de l'APEI **(Association des Parents d'Enfants Inadaptés de la Vallée de l'Orne)** créée en 1961. C'est une association à but non lucratif (loi locale 1908) dont la mission est reconnue d'utilité publique par arrêté n°90 AG 1 85 en date du 15 février 1990.

A ce jour, l'agrément de notre établissement est de **92 Equivalents Temps Plein**. Nous accueillons des personnes de 20 à 60 ans.
Par ce biais, les personnes accueillies à l'ESAT peuvent atteindre une reconnaissance de travailleur avec un véritable statut professionnel.

Notre établissement propose différentes prestations de service :

- **ENTRETIEN DES ESPACES VERTS** *(tonte, débroussaillage, taille de haies, …)*
- **DESTRUCTION DE PAPIERS** *(Archives confidentielles, papiers de bureau, …)*
- **TRAVAUX DE SOUS-TRAITANCE** *(assemblages, conditionnement, numérisation, mailing, …)*

SITUATION GEOGRAPHIQUE

L'ESAT est implanté sur la commune de **Vitry sur Orne** (2 600 habitants).

Vitry sur Orne se situe à **15 km de Metz et à distance égale de Thionville.**

La proximité de l'autoroute A31 et de **l'A4** en font une commune bien desservie par les axes routiers.

Nous occupons les locaux d'une ancienne abbaye du XIème siècle située sur une colline dominant la vallée.

POURQUOI FAIRE APPEL A NOUS ?

Votre obligation d'emploi de personnes handicapées

Votre entreprise compte plus de 20 salariés, votre obligation d'emploi de personnes handicapées est fixée à **6% de l'effectif.**

Chaque année, vous devez déclarer les actions menées par votre entreprise en faveur de l'emploi des personnes handicapées. En contrepartie du déficit d'emplois par rapport à ces 6%, **vous devez vous acquitter de la taxe AGEFIPH.**

VOTRE TAXE AGEFIPH PASSE A 1500 FOIS LE SMIC
(au lieu de 400 à 600 fois le SMIC suivant l'effectif de votre entreprise)

UN MOYEN DE REPONDRE A L'OBLIGATION D'EMPLOI

La loi prévoit des déductions dans le cadre de certaines dépenses effectuées par votre entreprise. En effet, vous pouvez remplir **jusqu'a 50% de votre obligation d'emploi en passant des contrats de prestations de services avec les ESAT**.

Chaque année, l'ESAT vous fait parvenir le montant du marché **converti en nombre d'unités bénéficiaires.**

Formule pour obtenir le nombre d'unités bénéficiaires :

$$\frac{\text{Prix HT du contrat – coût des matières 1}^{\text{ères}}}{\text{(2000 x taux horaire du SMIC)}}$$

* *Pour l'activité « destruction de papiers », la main d'œuvre correspond à 90% du montant de la facture HT.*

QUELQUES SIMULATIONS

	20 à 199 salariés	***NOUVELLE LOI*** *Quelque soit l'effectif de l'entreprise*
	400 x SMIC	**1500** x SMIC
	FACTURE : 10 000 € HT *(si main d'œuvre handicapée = 90%)*	
Nombre d'unités bénéficiaires	**0.510**	
Taxe AGEFIPH **par part manquante**	3 528,00 €	13 230.00 €
Soit une détaxe AGEFIPH de :	3 528 x 0.510 = **1799 €**	13230 x 0.510 = **6747 €**

LE RECYCLAGE DES PAPIERS DE BUREAUX JETES

Au bureau aussi, recyclons notre papier !

LES ENJEUX DU RECYCLAGE

⇨ Le papier est de loin le 1er consommable des bureaux : **80% des déchets de votre corbeille** sont composés de papier soit **85kg en moyenne par personne/an** *(= 3 ramettes par mois)*.

⇨ Recycler le papier, plutôt que d'en produire avec des arbres, consomme **60 à 70% d'énergie en moins**, **réduit la consommation d'eau de plus de 50% et limite les rejets de CO_2**.

⇨ On estime le gisement de papiers de bureau récupérable à **1 million de tonnes en France.** Une tonne de vieux papier peut donner jusqu'à **900kg de papier recyclé soit 15 arbres sauvés.**

⇨ **Seul 20% du gisement** des papiers issus des bureaux est recyclé.

⇨ **La loi de 1992 oblige les entreprises à valoriser leurs papiers et cartons. Aucun déchet récupérable ne devra être stocké ou détruit après 2012.**

NOTRE SOLUTION

1) Pour isoler et récupérer les papiers de bureau, **DES CORBEILLES EN CARTON RECYCLE D'UNE CAPACITE DE 15 KG** sont mises à la disposition de vos collaborateurs *(soit l'équivalent de 6 ramettes de papier)*.

Grâce à son format, ***la corbeille optimise les volumes*** *encombrés en recevant les papiers à plat.* ***Elle se remplit ainsi surement et LENTEMENT.*** *Elle suppose donc moins de sacs de ramassage, moins de corbeille à envoyer au recyclage et moins de transports énergivores et polluants.*

2) L'E.S.A.T. se charge de la collecte *(organisée selon vos besoins)*, du transport, du tri, de la destruction de ces documents à l'aide d'un destructeur industriel à bandes et du recyclage.

3) L'E.S.A.T. vous remet un certificat de destruction confidentielle ainsi qu'une garantie de recyclage de votre papier.

****

UNE INITIATIVE ECOLOGIQUE, CITOYENNE et ECONOMIQUE

Un moyen de sensibiliser vos collaborateurs aux enjeux du développement durable

Des emplois pour des personnes en situation de handicap

Le recyclage coûte moins cher que l'élimination

LA DESTRUCTION CONFIDENTIELLE D'ARCHIVES

Quand les archives passent à la broyeuse !

LES ENJEUX DE LA DESTRUCTION D'ARCHIVES

⇨ **Libérer de la place pour entreposer des archives plus récentes**

⇨ La loi informatique et liberté oblige toute entreprise **à détruire les documents comportant des données personnelles**

NOTRE SOLUTION

1) L'ESAT réalise l'enlèvement de vos archives dans vos locaux avec une équipe de 7 personnes.

> ***« Le choix de l'ESAT :*** *des hommes plutôt que des machines et de petites camionnettes plutôt que de grosses bennes. Ainsi l'ESAT peut répondre avec souplesse et disponibilité à toutes les demandes ».*

2) La destruction confidentielle s'effectue dans nos ateliers grâce à un destructeur industriel à bandes après un tri des papiers par qualité et prélèvement des polluants (plastiques, agrafes, reliures métalliques, …).

3) L'ESAT vous remet un certificat de destruction confidentielle ainsi qu'une garantie de recyclage de votre papier.

4) **D'autres services comme la manutention ou (et) le transfert d'archives sont également réalisables ainsi que la numérisation de vos archives.**

NOTRE ATELIER ET NOS EQUIPEMENTS

Un savoir faire depuis 14 ans !

1) **Enlèvement d'archives** : une équipe de 7 personnes à votre disposition pour le ramassage de vos archives.
Equipements = 2 véhicules dont un poids lourd équipé d'un hayon.

2) Tri des archives :
Les papiers sont triés par qualité et les polluants tels que les agrafes, reliures métalliques, matières plastiques sont retirés pour un recyclage optimum.

3) Destruction des documents :
Nous disposons de 2 broyeurs à bandes industriels qui détruisent le papier en bandelettes de type spaghettis.

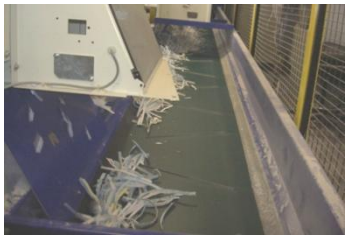

4) Recyclage des papiers :
Un convoyeur en sortie des broyeurs permet d'éviter les manipulations humaines. Les papiers sont emmenés jusqu'à un compacteur d'une capacité de 30m3. L'ensemble de l'installation fonctionne en automatique. L'installation a été sécurisée au maximum, adaptée aux personnes utilisatrices. Le papier détruit est compacté puis récupéré par une société de recyclage.

NOS PARTENAIRES

Les organismes suivants nous font déjà confiance :

- Banques Populaire de Lorraine – Champagne
- Crédit Mutuel
- Préviadiès
- Assurances GAN
- Etudes notariales et huissiers de Justice de Moselle
- Mutuelles : fonction publique, militaire, …
- Arcelor Mittal
- Hôpitaux Sainte Blandine, Hospitalor, …

NOUS CONTACTER

Nous réalisons un devis gratuit sur simple demande de votre part.

ESAT de l'Abbaye du Justemont
57 185 VITRY SUR ORNE
Tél : 03 87 67 98 75 - Fax : 03 87 67 06 85
Responsable de l'atelier : Mme HAMMEN